

Propositions Handicap / Départementales Loire-Atlantique

Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées, le mieux-vivre pour tous
Ce qui bénéficie aux personnes en situation de handicap profite à toute la société

I/ Un département qui protège toutes les personnes handicapées et leur entourage

1/ Sécuriser le parcours de prise en charge du handicap du début jusqu'à la fin de la vie

➤ **Éviter les lourdeurs administratives inutiles**

Mettre en pratique les recommandations de la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie)

Prendre en considération les handicaps et allonger les périodes d'accès aux droits le cas échéant ou assurer une évaluation pour allouer un statut à vie, pour éviter les lourdeurs administratives inutiles

➤ **Aller vers plus de transparence dans le processus de décision des dossiers MDPH et se donner les moyens de respecter le choix des familles**

➤ **Refondre la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) du département**

L'optimisation de la gestion de la MDPH nous paraît indispensable pour un meilleur fonctionnement et une garantie effective de son indépendance. La refonte des CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) privilégiera la participation des personnes handicapées et des acteurs locaux qui agissent véritablement pour les droits des citoyens.

➤ **Diminuer les sources de stress**

La MDPH doit pouvoir défendre les intérêts de la personne handicapée. Par exemple, caractère anxiogène des critères de bascule entre l'AAH et le minimum vieillesse lors du passage à l'âge de la retraite.

2/ Mieux soutenir les aidants dans le soin de leurs proches handicapés

➤ **Créer une Maison des Proches Aidants départementale, lieu dédié aux proches qui accompagnent les personnes en situation de handicap, en lien avec la MDPH.**

Lieu d'écoute et d'accueil, pour les proches ayant besoin de répit et de repos, échanges de bonnes pratiques avec la famille élargie, les parents qui viennent d'apprendre le diagnostic « invisible » de leur enfant

Lieu de rencontres, d'échanges, de soutien psychologique. Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux aidants.

Lieu de ressources : fédérer différents handicaps avec des ateliers de sensibilisation de découverte d'approches pédagogiques, des expositions/créations artistiques etc réalisées par des personnes en situation de handicap

➤ **Soutenir les petites associations innovantes qui proposent aux parents des répits dans le soin de leurs proches handicapés**

3/ Mieux diagnostiquer le handicap invisible, qui représente 80% du handicap au sein de la société

- **Accentuer la détection pendant l'enfance**
25% des jeunes pris en charge par l'ASE sont en situation de handicap
- **Accentuer la formation des personnels de santé dans les collèges en tenant compte des recommandations de la Haute Autorité de Santé pour aider à la détection des signaux faibles du handicap cognitif et psychique et orienter les parents vers les professionnels compétents**

II/ Un département qui accompagne

1/ Faciliter les démarches auprès de la MDPH, améliorer son fonctionnement, faire appliquer la loi de 2005

Nous connaissons malheureusement les blocages idéologiques et politiques que certains départements mettent en œuvre pour détourner des moyens au détriment des droits des citoyens. Pour y remédier et accélérer la dynamique nationale sur le terrain, plusieurs leviers sont possibles, notamment celui d'agir sur les MDPH qui sont souvent au cœur des tensions alors qu'elles doivent faciliter la vie des gens.

- **Fluidifier la communication entre les organismes**
(CAF, Cap emploi pour l'accompagnement professionnel, assurance maladie, structures sociales etc.) par le biais d'un identifiant unique facilement traçable
- **Accélérer le parcours de prise en charge**
Poursuivre les efforts de dématérialisation pour la saisie des dossiers afin de réduire la durée de traitement des dossiers
- **Simplifier les démarches, accélérer son informatisation**
Offrir la possibilité de communiquer via un espace usager centralisé pour être aiguillé, conseillé et accompagné en fonction du type de demande. Simplifie l'accès aux droits. Simplifier le renouvellement des demandes : pas de nouvelle saisie de dossier de A à Z
- **Passer d'un pilotage par le budget à un pilotage par le besoin**
*Prévoir un conseiller référent accompagnateur dédié qui a une vision globale du dossier
Communiquer sur les droits des personnes en situation de handicap
Newsletter – La lettre de la MDPH*
- **Labelliser la MDPH en Maison de l'Autonomie (MDA)**
- **Supprimer l'écriture inclusive, « écriture excluante », dans les documents administratifs du CD**
L'écriture dite inclusive exclut de fait les personnes déficientes visuellement, les personnes dyslexiques, dyspraxiques, dysorthographiques, présentant des troubles cognitifs, etc = écriture faussement inclusive

2/ Tendre vers un « territoire 100% accessible » pour améliorer le parcours de vie des personnes handicapées, faciliter le bien-être au quotidien et lutter contre les ruptures d'accompagnement

- **Petite enfance et enfance - L'inclusion commence dès le 1^{er} âge**
 - *Pouvoir orienter les familles dès la naissance de leur bébé en situation de handicap et les suivre/soutenir dans leurs démarches*
 - *Soutenir financièrement les crèches qui proposent des places aux enfants en situation de handicap*
 - *Soutenir les projets de maisons d'assistantes maternelles inclusives*
 - *Promouvoir la tenue d'ateliers dédiés adaptés pour les enfants en retard de développement : opportunités ludiques et promotion des talents*

- *Soutenir les associations qui proposent des outils d'apprentissage à la lecture pour les enfants dys-, présentant des troubles développementaux, psychiques et cognitifs (Mobidys)*
 - *Faciliter la coopération avec l'Éducation Nationale afin de réduire les délais d'attribution des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap)*
- **Collège – Faciliter la scolarité des jeunes / Sensibiliser au handicap et faire de la différence une richesse**
- **Faciliter la scolarité des jeunes en inclusion**
 - = *Nous constatons que les attributions des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) souffrent d'une mauvaise coopération locale entre les conseillers départementaux et les DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Nous devons régler cela par une plus grande coordination et un meilleur recrutement.*
 - = *Enseignants référents handicap pour la gestion des gevasco, des projets personnalisés d'éducation pour fluidifier le dialogue entre les parents et les administrations*
 - = *Poursuivre les aménagements d'accessibilité à tous les collèges (abords, escaliers, éclairages, etc)*
 - = *Fournir des masques inclusifs pour les élèves malentendants*
 - **Intégrer dans l'offre de transport scolaire des élèves handicapés les élèves temporairement handicapés suite à de petits accidents de la vie**
 - **Favoriser les interventions de spécialistes du handicap pour promouvoir la réflexion et changer le regard, sensibiliser à la question du handicap**
 - *Soutenir des initiatives comme « Place aux métiers » : découverte des métiers avec un prisme sur les porteurs de handicap*
 - *Faire mieux connaître le handisport/sport inclusif au sein des collèges*
 - *Proposer des ateliers adaptés pour les enfants en retard d'apprentissage - Sensibiliser aux différences d'apprentissage*
- **Vie active – Renforcer les liens et encourager les prises de conscience**
- *Renforcer les liens avec les entreprises en les accompagnant par rapport aux besoins spécifiques des postes de travail, en lien avec les associations de handicap. Pour faciliter l'embauche mettre en place un cahier des besoins spécifiques par handicap.*
 - *Création d'une antenne gérée par la MDPH pour mettre en lien associations et bénévoles handicapés*
 - *Favoriser le dialogue au sein des entreprises pour faire évoluer les mentalités : témoignages de personnel en situation de handicap sous forme de vidéos à diffusion interne pour mieux faire comprendre et accepter le handicap*
- **Retraite – Assurer les conditions sanitaires, économiques et sociales d'un troisième âge serein, juste, intégré**
- *Réviser les dispositions statutaires MDPH susceptibles d'invalider la reconnaissance du handicap à l'âge de la retraite et de supprimer les droits afférents à des prestations non recouvrables - pour ne pas paupériser la personne "toujours" en situation de handicap ni préjudicier ses descendants*
 - *Évaluer les besoins nouveaux liés à l'âge et renforcer le financement d'équipements ou soins à domicile adaptés - pour préserver l'autonomie et la dignité, quelles que soient les ressources*

III/ Un département qui investit pour tous les moments et les besoins de la vie

1/ Investir dans les infrastructures territoriales

- **Investir dans la rénovation des bâtiments publics pour assurer les conditions d'accessibilité aux personnes en situation de handicap**
- **Travailler avec les communes volontaires pour les impliquer dans l'aménagement des infrastructures**
Soutenir le surcoût lié au développement des structures touristiques qui mettent en place des actions spécifiques pour s'adapter en termes d'accessibilité et aux besoins spécifiques
Soutenir le label Tourisme-Handicap - Accessibilité des plages du littoral, adaptation des structures hôtelières, etc

2/ Renforcer le rôle moteur du département exemplaire en matière de handicap

- **Assurer l'accessibilité de tous les services départementaux aux usagers**
Accessibilité universelle, développement du Facile à Lire et à Comprendre, accessibilité du site Web en audio, traduction des assemblées du CD en langue des signes
- **Passer toutes les actions et tous les projets départementaux au filtre de l'accessibilité avant de les valider**
- **Inscrire des indicateurs d'inclusion dans toutes les actions menées**

3/ Investir dans des structures d'utilités sociales ouvertes à destination des adultes handicapés

Les adultes en situation de handicap, notamment ceux porteur d'un handicap cognitif ou un TSA (Troubles du Spectre Autistique) n'ont ni emploi ni place dans un établissement spécialisé et beaucoup restent sans aucune activité à a charge de leur famille. Comment notre société peut-elle accepter cela ? Comment se fait-il qu'aucune offre ni structure ne puisse leur proposer de solution ? Les seules réponses apportées sont les établissements médico-sociaux. Le handicap n'est pas une maladie et les personnes handicapées n'ont pas à dépendre du secteur de la santé. C'est pourquoi nous proposons d'investir dans des structures d'utilités sociales ouvertes à destination des adultes handicapés sur le modèle des coopératives sociales en Italie.